PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BROME-MISSISQUOI

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 04-1126 RÉPARTISSANT ENTRE LES MUNICIPALITÉS LES QUOTES-PARTS LIÉES AU PROJET D'IMPLANTATION DE LA FIBRE OPTIQUE VISANT À BRANCHER LE TERRITOIRE DE LA MRC À INTERNET HAUTE VITESSE

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 17 novembre 2026 à 19h30 au Centre administratif de la MRC, le conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté le *Règlement no 04-1126 répartissant entre les municipalités les quotes-parts liées au projet d'implantation de la fibre optique visant à brancher le territoire de la MRC à Internet haute vitesse*. Ce règlement entre en vigueur le 18 novembre 2026.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://www.mrcbm.qc.ca/reglements ou au centre administratif de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce DIX-HUIT (18e) jour de novembre de l'année DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).

Le greffier,

David Legrand
Signature numérique de David Legrand
Date : 2026.11.18 15:39:34 -05'00'

Me David Legrand